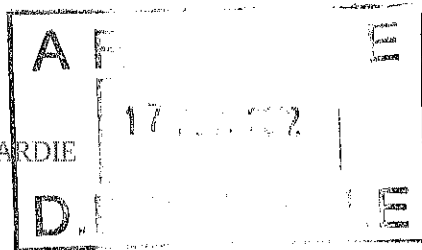




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PICARDIE



**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Picardie**

Service "Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental"
Unité "Garant Environnemental"

Référence : EP/FR

Vos réf. : V/courrier du 19/01/2012

Affaire suivie par : Enrique PORTOLA
enrique.portola@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.90.52 – Fax : 03.22.91.73.77

Objet : Porter à connaissance –
Copie : U.T. XX

Amiens, le 16 FEV. 2012

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Picardie**

à

Direction Départementale des territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
À l'attention de Sandrine DRETZ
40, rue Jean Racine
60021 BEAUVAIS cedex

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme de MONT L'ÉVEQUE dans le département de l'Oise.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

La commune ne contient pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. Il est possible toutefois qu'elle puisse être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration et qui ne sont pas référencés dans la base nationale des ICPE soumises à autorisation. Je vous invite, en conséquence, à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service ne souhaite pas être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/O le Directeur Régional,
La Responsable du SGCGE,

Bénédicte VAILLANT